



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 46275

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité d'exonérer fiscalement les travaux d'isolation réalisés en vue de lutter contre les grandes chaleurs ou les grands froids. Complétant ainsi les mesures prises en faveur des personnes, souvent âgées, et souffrant des effets de la canicule, voire, à l'inverse, d'hivers rigoureux, ne serait-il pas judicieux d'inciter fiscalement ces personnes à entreprendre des travaux d'isolation et intégrer cette nouvelle mesure dans la loi de finances rectificative pour 2004. Ainsi, les personnes âgées aux retraites parfois très modestes pourraient être dédommagées de leur prévoyance. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

L'article 14 de la loi de finances pour 2002 a étendu le champ d'application du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale prévu à l'article 200 quater du code général des impôts aux dépenses d'acquisition de matériaux d'isolation thermique définis par arrêté et fournis par une entreprise dans le cadre de travaux éligibles au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée effectués dans l'habitation principale du contribuable achevée depuis plus de deux ans. Ces dépenses bénéficient d'un crédit d'impôt de 15 % dans la limite d'un plafond de 4 000 euros pour une personne seule et 8 000 euros pour un couple, majoré le cas échéant pour personnes à charge. En outre, il est proposé dans le cadre du projet de loi de finances pour 2005 une refonte complète de ce crédit d'impôt qui serait scindé en deux dispositifs, le premier orienté vers le développement durable et les économies d'énergie, le second vers l'aide aux personnes. Dans ce cadre, le taux du crédit d'impôt applicable aux matériaux d'isolation thermique serait porté à 25 % et les plafonds doublés. Ces précisions sont de nature à répondre pleinement aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46275

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6940

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9997